

# BONNE RENTRÉE !

GUIDE DE LA RENTRÉE 2019-2020



**PETITE ENFANCE // ÉDUCATION**  
RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
RETROUVEZ-NOUS SUR [JUVISY.FR](http://JUVISY.FR)





## 1 PETITE ENFANCE

- ✓ INSCRIPTIONS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE
- ✓ LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE

## 2 ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES
- ✓ QUOTIENT FAMILIAL
- ✓ LE CLAS
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE
- ✓ CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

## LES PUBLICATIONS

DISPONIBLES À L'ESPACE MARIANNE ET EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DE LA VILLE



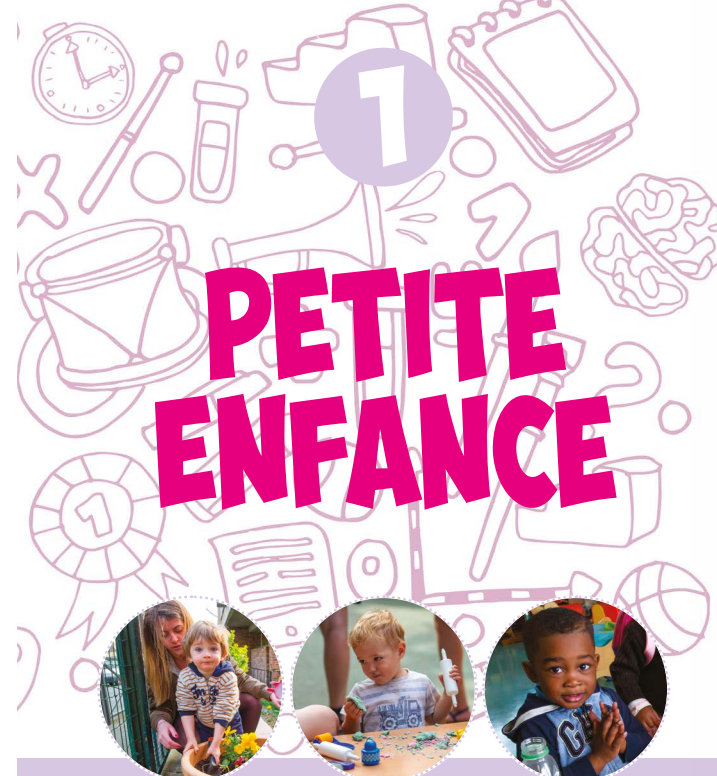
LIVRET ET FICHES  
PETITE  
ENFANCE

LIVRET ET FICHES  
LES TEMPS DE  
L'ÉCOLE

LIVRET  
CME

LIVRET  
CLAS ACCUEIL  
DU SOIR

RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE



LE SERVICE DE LA PETITE  
ENFANCE EST À VOTRE  
SERVICE ET ASSURE  
LE FONCTIONNEMENT AU  
QUOTIDIEN :

- D'un accueil familial  
(25 places)
- De 2 accueils collectifs réguliers  
pour les plus grands :  
**les 2 micro-crèches**  
(20 places)
- De 3 multi-accueils  
(105 places)  
• Du RAM  
(Relais d'Assistantes Maternelles)



**Amandine BAUSTIER COSTA**  
Adjointe au Maire, chargée de la  
famille et de la petite enfance

## INSCRIPTION EN STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE

**LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES  
ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.**

### QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne  
(guichet unique) :**  
Les agents d'accueil vous fourniront les  
dossiers d'inscription et les informations  
pour la pré-inscription en crèche  
01 69 12 50 00
- ✓ **Le service Petite Enfance :**  
Il gère les structures Petite Enfance et le  
suivi des dossiers.  
Il est joignable par téléphone au  
01 69 12 32 49  
[service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr](mailto:service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr)

**RÉUNION  
D'INFORMATION  
POUR LES PARENTS  
TOUS LES  
DEUX MOIS**

Les mardis à 17h15 à l'espace  
Marianne (rotonde) :  
24 sept. / 26 nov. / 28 janv. /  
31 mars / 26 mai





## COMMENT OBTENIR UNE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne ou sur le site Internet de la Ville.

**Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne avec les pièces suivantes :**

**1**

**Pour un enfant qui est né :**

- ✓ ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- ✓ ✓ Justificatif de domicile

**2**

**Pour un enfant à naître :**

- ✓ ✓ Certificat de grossesse
  - ✓ ✓ Justificatif de domicile
  - + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
    - ✓ ✓ Formulaire de confirmation de naissance
  - ✓ ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 3 mois de grossesse).

## ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre. Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.



## QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

### ✓ ACCUEIL RÉGULIER

Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :

| STRUCTURE                         | TYPE DE STRUCTURE                                                                            | LOCALISATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | HORAIRES                                                                            |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Multi-accueil Korczak</b>      | Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel. | 48 rue Albert Sarraut<br>Quartier Plateau                                                                                                                                                                                                                                                                              | 7h30 - 18h30                                                                        |
| <b>Multi-accueil Colombine</b>    |                                                                                              | Maison de la Petite Enfance<br>41-45 rue Montessuy<br>Quartier Seine                                                                                                                                                                                                                                                   | 7h30 - 18h45                                                                        |
| <b>Multi-accueil Pierrot</b>      | Accueil collectif                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 8h - 18h                                                                            |
|                                   | Accueil familial                                                                             | Accueil au domicile des Assistantes Maternelles employées municipales. Chacune accueille 1 à 3 enfants et s'inscrit dans un travail d'équipe avec les encadrants de la crèche. Des séances de jardin d'éveil, organisées par l'éducatrice de jeunes enfants, ont lieu pour les enfants de la crèche âgés de 2 à 3 ans. | Toute la ville (Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)<br>7h30 - 18h30 |
| <b>Micro-crèche Fée Clochette</b> | Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.           | 1 bis rue Montenard<br>Quartier Centre                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 8h - 18h                                                                            |
| <b>Micro-crèche Peter Pan</b>     | Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an.            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 8h - 18h                                                                            |

### ✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure sur des jours ou demi-journées non fixes, en fonction des besoins des familles et des places disponibles. L'enfant est présent en moyenne 1 journée à 2 demi-journées par semaine.

**Ce mode d'accueil correspond plutôt aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.**

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

| STRUCTURE                      | TYPE DE STRUCTURE                                                                            | LOCALISATION                                                         | HORAIRES                    |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Multi-accueil Korczak</b>   | Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel. | 48 rue Albert Sarraut<br>Quartier Plateau                            | 9h-17h                      |
| <b>Multi-accueil Colombine</b> |                                                                                              | Maison de la Petite Enfance<br>41-45 rue Montessuy<br>Quartier Seine | 9h-17h                      |
| <b>Multi-accueil Pierrot</b>   |                                                                                              |                                                                      | 9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h |



## LES AIDES FINANCIÈRES

### Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF rembourse une partie de la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant et vos ressources. Un minimum de 177,35 euros vous est remboursé chaque mois, sans plafonds de revenu. Le maximum étant de 468,82 euros au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales à votre place pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).**



## TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

| MULTI-ACCUEILS                |       | ACCUEIL FAMILIAL ET MICRO-CRÈCHES |       |
|-------------------------------|-------|-----------------------------------|-------|
| <b>1 enfant à charge</b>      | 0.06% | <b>1 enfant à charge</b>          | 0.05% |
| <b>2 enfants à charge</b>     | 0.05% | <b>2 enfants à charge</b>         | 0.04% |
| <b>3 enfants à charge</b>     | 0.04% | <b>3 à 5 enfants à charge</b>     | 0.03% |
| <b>4 à 7 enfants à charge</b> | 0.03% | <b>6 à 8 enfants à charge</b>     | 0.02% |
| <b>8 enfants à charge</b>     | 0.02% |                                   |       |

## LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RAM EST UN LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENT.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur recherche et leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) et la liste actualisée.

De plus, le RAM accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle. Pour les enfants, le RAM est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

**Pour le contacter :**  
**Maison de la Petite Enfance**  
41-45 rue Montessuy  
**01 69 12 32 21**  
**ram.pe@mairie-juvisy.fr**

## À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du cmg, peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.





# LES AUTRES MODES DE GARDE

**QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :**

## RECRECITER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur). Pour vous aider dans vos recherches, veuillez contacter le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (voir page 5)

## RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE (EMPLOI D'UNE PERSONNE À DOMICILE)

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place des tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

### EDUCAZEN

2, rue Montenard 91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. 01 69 21 84 20

### FAMILY SPHÈRE

60, allée des Champs-Élysées  
91000 EVRY-COURCOURONNES  
Tél. 01 60 87 67 66

### GÉNÉRALE DES SERVICES

10 Grande Rue  
91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. 01 78 91 06 66

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

### BABYCHOU SERVICES

91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. : 06 30 47 03 36

Des sites qui vous donneront des informations complémentaires sur ces modes de garde :

[www.mon-enfant.fr/](http://www.mon-enfant.fr/)  
[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

**GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE (10 BERCEAUX), SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTREVOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.**

Elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance, dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des

valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LE BERCEAU DES ROIS

Située rue Blazy, La micro-crèche le Berceau des rois permet à chaque famille de bénéficier d'un forfait journalier de 10h pour son enfant qu'elle peut utiliser en mode Halte-garderie (choix du nombre d'heures par jour), sur un temps partiel (entre 2 et 4 jours/sem) ou un temps complet (5 jours/sem). Le Berceau des rois c'est :

- L'accueil des enfants à partir de 2 mois et demi (les effectifs sont composés pour moitié d'enfants en bas âge et pour moitié d'enfants au-dessus de 12 mois).

- La crèche de Juvisy fait partie d'un réseau dont les structures sont éligibles au Complément de Libre Choix de mode de garde

22 rue Pasteur  
91260 Juvisy-sur-orge  
Tél. 01 69 42 74 09 ou  
06 81 42 19 82  
[gazouillesetpatouilles@gmail.com](mailto:gazouillesetpatouilles@gmail.com)

de la CAF, valable également pour les revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

33, Rue Blazy  
91260 Juvisy-sur-orge  
[berceaudesrois.fr](http://berceaudesrois.fr)  
Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

• Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.

2

ÉDUCATION

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
 ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE ÉDUCATION, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIENT LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS ET LEURS LOISIRS.

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes : Livret de famille // Justificatif de domicile de moins de 3 mois // Justificatifs des vaccinations obligatoires. Les renseignements suivants vous seront demandés : N° allocataire Caf // N° Tél des parents (Personnel(s) et professionnel(s))



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE  
**Chantal POMMEREAU**

Première adjointe au Maire,  
Chargée des Affaires générales, de  
l'éducation et des affaires scolaires.

## CARNET D'ADRESSES

### ÉCOLES MATERNELLES

|                        |                                                                        |                              |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Saint-Exupéry</b>   | 27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17<br>Directrice : Mme Pietrobelli   | 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30 |
| <b>Françoise Dolto</b> | 2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40<br>Directrice : Mme Vallence | 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30 |
| <b>Tomi Ungerer</b>    | 4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90<br>Directrice : Mme Cousin | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |
| <b>La Fontaine</b>     | 36, rue Montessuy -<br>Directrice : Mme Grillon                        | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |
| <b>Jean Jaurès</b>     | 5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87<br>Directrice : Mme Tourné-Savard   | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

|                        |                                                                        |                              |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Jean Jaurès</b>     | 5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82<br>Directeur : Mme Farget           | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |
| <b>Edmond Michelet</b> | 30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25<br>Directrice : Mme Lima           | 8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15 |
| <b>Tomi Ungerer</b>    | 4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90<br>Directrice : Mme Cousin | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |

### COLLÈGE ET LYCÉES

|                                      |                                                                                                                            |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Collège Ferdinand Buisson</b>     | 3 rue Carnot - Tél. 01 69 21 42 57                                                                                         |
| <b>Lycée des métiers Jean Monnet</b> | 51, avenue du Général de Gaulle - Tél. 01 69 12 44 50                                                                      |
| <b>Lycée Marcel Pagnol</b>           | Avenue de la Terrasse Prolongée - 91200 Athis-Mons<br>Tél. 01 69 21 78 08 - Fax : 01 69 24 90 91<br>Foyer : 01 69 21 78 08 |

### AUTRE GROUPE SCOLAIRE

|                                         |                                                                                                                |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>École privée catholique Ste-Anne</b> | 12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87<br>8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Brunet |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES.

## LES ÉCOLES MATERNELLES

| ÉCOLES MATERNELLES DOLTO / ST-EXUPÉRY |                      |                 |                  |                  |                      |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------------|
|                                       | À PARTIR DE 7H30     | DE 8H30 À 11H30 | DE 11H30 À 13H30 | DE 13H30 À 16H30 | DE 16H30 À 19H       |
| LUNDI                                 | Accueil périscolaire | École (3h)      | Pause méridienne | École (3h)       | Accueil périscolaire |
| MARDI                                 |                      |                 |                  |                  |                      |
| JEUDI                                 | Accueil périscolaire | École (3h)      | Pause méridienne | École (3h)       | Accueil périscolaire |
| VENDREDI                              |                      |                 |                  |                  |                      |

| ÉCOLES MATERNELLES JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE |                      |                 |                  |                  |                      |
|---------------------------------------------------|----------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------------|
|                                                   | À PARTIR DE 7H30     | DE 8H45 À 11H45 | DE 11H45 À 13H45 | DE 13H45 À 16H45 | DE 16H45 À 19H       |
| LUNDI                                             | Accueil périscolaire | École (3h)      | Pause méridienne | École (3h)       | Accueil périscolaire |
| MARDI                                             |                      |                 |                  |                  |                      |
| JEUDI                                             | Accueil périscolaire | École (3h)      | Pause méridienne | École (3h)       | Accueil périscolaire |
| VENDREDI                                          |                      |                 |                  |                  |                      |

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

| ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JEAN JAURÈS ET UNGERER |                  |                 |                  |                  |                |                      |
|--------------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------|----------------------|
|                                            | À PARTIR DE 7H30 | DE 8H45 À 11H45 | DE 11H45 À 13H45 | DE 13H45 À 16H45 | DE 16H45 À 18H | DE 18H À 19H         |
| LUNDI                                      | Accueil          | École (3h)      | Pause            | École (3h)       | Étude (1h15)*  | Accueil périscolaire |
| MARDI                                      | périscolaire     |                 | méridienne       |                  |                |                      |
| JEUDI                                      | Accueil          | École (3h)      | Pause            | École (3h)       | Étude (1h15)*  | Accueil périscolaire |
| VENDREDI                                   | périscolaire     |                 | méridienne       |                  |                |                      |

\*1h30 pour l'école Tomi Ungerer

| ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MICHELET |                  |                 |                  |                  |                  |                      |
|----------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
|                            | À PARTIR DE 7H30 | DE 8H15 À 11H15 | DE 11H15 À 13H15 | DE 13H15 À 16H15 | DE 16H15 À 17H45 | DE 17H45 À 19H       |
| LUNDI                      | Accueil          | École (3h)      | Pause            | École (3h)       | Étude (1h30)     | Accueil périscolaire |
| MARDI                      | périscolaire     |                 | méridienne       |                  |                  |                      |
| JEUDI                      | Accueil          | École (3h)      | Pause            | École (3h)       | Étude (1h30)     | Accueil périscolaire |
| VENDREDI                   | périscolaire     |                 | méridienne       |                  |                  |                      |

# QUOTIENT FAMILIAL

SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI, À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE ET/OU AU CENTRE DE LOISIRS, NOUS VOUS INVITONS À :

- 1 Faire calculer votre quotient familial à l'espace Marianne, à partir du 15 juillet.
- 2 Une fois le quotient déterminé, vous devrez compléter les fiches de pré-inscription pour chaque activité et les déposer au pôle régie de l'espace Marianne, les envoyer par mail à l'adresse : [regiejuv@mairie-juvisy.fr](mailto:regiejuv@mairie-juvisy.fr), ou bien vous pré-inscrire sur le portail famille «Juv'easy».

### ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

Mentionner sur la fiche de pré-inscription, les jours de fréquentation de votre enfant pour chacune des activités. Ces réservations, pour l'ensemble de l'année scolaire ou pour un mois minimum, serviront à établir vos factures.

Il vous sera toujours possible d'effectuer des inscriptions ou des modifications sur papier ou en ligne sur le portail famille «Juv'easy». Pour être prise en compte, elles devront être faites dans la période du 1<sup>er</sup> au 20 du mois précédant la période concernée avec report de 1 à 2 jours lorsque le 20 du mois coïncide avec un week-end.

**ATTENTION : en cas de non-réservation, le tarif forfaitaire s'applique.**

**PRÉCISION :** seul le certificat médical ou une déclaration sur l'honneur formulée par les parents justifiant de l'absence de l'enfant pour maladie pourra donner lieu à un ajustement de la facture en fonction des présences réelles, si et seulement si, l'un ou l'autre de ces documents est fourni à la régie municipale dans un délai d'un mois suivant la maladie de l'enfant.

### RESTAURATION SCOLAIRE // PAUSE MÉRIDienne

| QUOTIENT FAMILIAL                 | TARIFS PAUSE MÉRIDienne |
|-----------------------------------|-------------------------|
| 1A                                | 0,91 €                  |
| 1B                                | 1,07 €                  |
| 2                                 | 1,60 €                  |
| 3                                 | 2,02 €                  |
| 4                                 | 2,57 €                  |
| 5                                 | 3,22 €                  |
| 6                                 | 4,02 €                  |
| 7                                 | 4,69 €                  |
| 8                                 | 5,71 €                  |
| Tarif forfaitaire non-réservation | 8,32 €                  |
| Hors Commune (H.C.)               | 9,21 €                  |

### ÉTUDES SURVEILLÉES

| QUOTIENT FAMILIAL                 | À L'UNITÉ | AU FORFAIT MENSUEL * |
|-----------------------------------|-----------|----------------------|
| 1A, 1B, 2                         | 0,38 €    | 3,14 €               |
| 3, 4                              | 1,95 €    | 16,24 €              |
| 5, 6                              | 2,62 €    | 22,26 €              |
| 7, 8                              | 3,68 €    | 31,25 €              |
| Tarif forfaitaire non-réservation | 6,25 €    | 56,50 €              |
| Hors Commune (H.C.)               | 6,94 €    | 59,01 €              |

\* à partir de 9 séances dans le mois

## QUOTIENT FAMILIAL

| QUOTIENT FAMILIAL | TRANCHE EN EUROS |
|-------------------|------------------|
| 1A                | < 225,00         |
| 1B                | 225,01 à 281     |
| 2                 | 281,01 à 351     |
| 3                 | 351,01 à 439     |
| 4                 | 439,01 à 549     |
| 5                 | 549,01 à 686     |
| 6                 | 686,01 à 857     |
| 7                 | 857,01 à 1071    |
| 8                 | > à 1071,01      |

### ACCUEIL LE MERCREDI ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Prendre contact auprès du centre de loisirs (25 rue Vercingétorix). Une fiche sanitaire sera à compléter. L'inscription devra être accompagnée du pré-paiement. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail Léo Lagrange : <https://portail.aiga.fr/v4/login.php5>





## LE CLAS

CONTRAT LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT  
À LA SCOLARITÉ (CLAS)  
L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin l'aide et les ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social.

## LES HORAIRES DU CLAS

**CENTRE-VILLE**  
(ÉCOLE MICHELET  
ET COLLÈGE BUISSON)  
Dans les locaux  
du centre de loisirs,  
25 rue Vercingétorix

**Lundi, mardi et jeudi  
de 16h15 - 18h30**

**PLATEAU**  
(ÉCOLE JAURÈS  
ET COLLÈGE BUISSON)  
MAISON DE QUARTIER,  
rue Albert Sarraut

**Lundi, mardi et vendredi  
de 16h45 - 18h30 et jeudi  
réservé aux collégiens**

## INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education-Jeunesse au 01 69 12 50 00 à partir du 15 juillet.  
**Les tarifs 1,11€ / mois**



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.

### QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

- ✓ De découvrir le fonctionnement des instances de l'état (Sénat, Assemblée nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ D'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ De proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ De s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.

### EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ De se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,



### RENSEIGNEMENTS Service Éducation Jeunesse

Espace Marianne 25, Grande rue  
**Tél. 01 69 12 50 00**  
Animateur du CME : Issa GUÉRY

# LE CENTRE DE LOISIRS

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT  
**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,  
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

### L'ACCUEIL

Mis en place en 2017 à l'école Tomi Ungerer, l'accueil de loisirs de proximité permet aux enfants de suivre les activités du centre de loisirs dans leur école. Plus de facilité pour l'organisation des parents, moins de dépaysement pour les enfants, cet accueil qui ne présente que des avantages est aujourd'hui généralisé à tous les quartiers de la ville. Désormais, plus besoin de vous rendre au centre de loisirs de la rue Vercingétorix, reprenez simplement le chemin de l'école !

### PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille, des certificats de vaccinations obligatoires. Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant au centre de loisirs ou par courrier et sur le portail famille du centre de loisirs. Le calcul du quotient familial est effectué à l'espace Marianne. L'inscription reste valable pour tous les temps d'accueil et de loisirs (avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances) encadrés par les équipes de Léo-Lagrange, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail Léo Lagrange : <https://portail.aiga.fr/v4/login.php5>

### PERMANENCES / SECRÉTARIAT - 25 RUE VERGINGÉTORIX

**Lundi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h**  
**Mardi : 9h - 12h30**  
**Mercredi : 9h - 12h30 // 13h30-18h**  
**Jeudi : 9h - 12h30**  
**vendredi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h**

### TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

| QUOTIENT FAMILIAL | POUR UNE HEURE + GOÛTER | POUR UNE HEURE |
|-------------------|-------------------------|----------------|
| 1A                | 0,73 €                  | 0,66 €         |
| 1B                | 0,87 €                  | 0,75 €         |
| 2                 | 1,01 €                  | 0,92 €         |
| 3                 | 1,11 €                  | 1,01 €         |
| 4                 | 1,22 €                  | 1,11 €         |
| 5                 | 1,54 €                  | 1,39 €         |
| 6                 | 1,70 €                  | 1,55 €         |
| 7                 | 1,98 €                  | 1,76 €         |
| 8                 | 2,24 €                  | 2,03 €         |
| HC                | 3,73 €                  | 3,36 €         |

## TARIFS CENTRE DE LOISIRS

| QUOTIENT FAMILIAL | JOURNÉE + GOÛTER | 1/2 JOURNÉE AVEC REPAS | GARDERIE /HEURE |
|-------------------|------------------|------------------------|-----------------|
| 1A                | 3,47 €           | 2,24 €                 | 0,66 €          |
| 1B                | 4,32 €           | 2,81 €                 | 0,75 €          |
| 2                 | 5,53 €           | 3,60 €                 | 0,92 €          |
| 3                 | 6,92 €           | 4,50 €                 | 1,01 €          |
| 4                 | 8,66 €           | 5,63 €                 | 1,11 €          |
| 5                 | 10,39 €          | 6,75 €                 | 1,39 €          |
| 6                 | 12,97 €          | 8,44 €                 | 1,55 €          |
| 7                 | 16,01 €          | 10,40 €                | 1,76 €          |
| 8                 | 19,91 €          | 12,93 €                | 2,03 €          |
| HC                | 42,63 €          | 28,13 €                | 3,36 €          |

### LES ACTIVITÉS DU MERCREDI

Les familles pourront inscrire leur enfant le mercredi aux activités proposées par :

- Les structures intercommunales (la médiathèque Raymond Queneau, le Conservatoire d'Athis-Juvisy, l'école d'art Camille Lambert et la piscine Suzanne Berlioux)
- Les associations et les clubs sportifs. La Ville soutient financièrement les associations qui mettent en place des activités les mercredis. Les inscriptions pourront se faire lors de la journée des associations dimanche 8 septembre, au parc des Grottes ou selon les modalités définies par les associations et clubs sportifs.





# TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2019-2020

Une fiche d'inscription est adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet et / ou à l'espace Marianne.

**Tarif unique pour toutes les familles : 38,50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant et 35,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.**

| CIRCUIT ALLER                                        |                                 | CIRCUIT RETOUR                   |                                 |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| HORAIRES<br>Du lundi au vendredi                     | ARRÊTS                          | HORAIRES<br>du Lundi au Vendredi | ARRÊTS                          |
| QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET                     |                                 |                                  |                                 |
| 7H40                                                 | 4 rue Montessuy                 | 16H25                            | École Michelet                  |
| 7H40                                                 | 32 rue Montessuy                | 16H30                            | 4 rue Montessuy                 |
| 7H50                                                 | Danaux / ZAC des bords de Seine | 16H35                            | 32 rue Montessuy                |
| 7H50                                                 | 15 quai Gambetta                | 16H40                            | Danaux / ZAC des bords de Seine |
| 8H00                                                 | École Michelet                  | 16H43                            | 15 quai Gambetta                |
| PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1 <sup>er</sup> TOUR)  |                                 |                                  |                                 |
| 8H13                                                 | Square M. Cheveaux              | 17H05                            | École Jean Jaurès               |
| 8H18                                                 | École Jean Jaurès               | 17H12                            | Square M. Cheveaux              |
| PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2 <sup>ème</sup> TOUR) |                                 |                                  |                                 |
| 8H30                                                 | Maternelle F. Dolto             | 17H15                            | École Jean Jaurès               |
| 8H40                                                 | École Jean Jaurès               | 17H25                            | Maternelle F. Dolto             |
| SALLE DES FÊTES // ÉCOLE JEAN JAURÈS                 |                                 |                                  |                                 |
| 8H15                                                 | Salle des Fêtes                 | 17H05                            | École Jean Jaurès               |
| 8H20                                                 | 10 avenue Raspail               | 17H10                            | 22 place Barbusse / Lacroix     |
| 8H28                                                 | 22 place Barbusse / Lacroix     | 17H20                            | 19 avenue Gounod / Terrasse     |
| 8H37                                                 | École Jean Jaurès               | 17H25                            | Salle des Fêtes                 |
|                                                      |                                 | 17H29                            | Rue des Prés / Cité J. Ferry    |

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.*

ANNÉE 2019-2020

### RENTREE DES ÉLÈVES :

lundi 2 septembre 2019

### VACANCES DE LA TOUSSAINT :

du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2019

### VACANCES DE NOËL :

du samedi 21 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020

### VACANCES D'HIVER :

du samedi 8 février au lundi 24 février 2020

### VACANCES DE PRINTEMPS :

du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2020

### DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :

le samedi 4 juillet 2020

